

PLAN LOCAL D'URBANISME LE MESNIL SAINT-DENIS REGLEMENT GRAPHIQUE - PRESCRIPTIONS PIECE N°4.2.2

1/5000 ème - 1 cm = 50 m

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du



Qualité architecturale, paysagère et environnementale

- Ensemble patrimoine (L.151-19 du CU)
- Espace boisé classé (L.113-1 du CU)
- Espace paysager évolutif (L.151-23 du CU)
- Espace paysager strict (L.151-23 du CU)
- Espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques (L.151-23 du CU)
- Lisière de 50 m autour des massifs boisés de plus de 100 hectares identifiés au SDRIF (L.151-23 du CU)
- Élément de patrimoine bâti remarquable à protéger (L.151-19 du CU)
- Haie à préserver (L.151-23 du CU)
- Murs en meulière à préserver (L.151-19 du CU)

Autres prescriptions

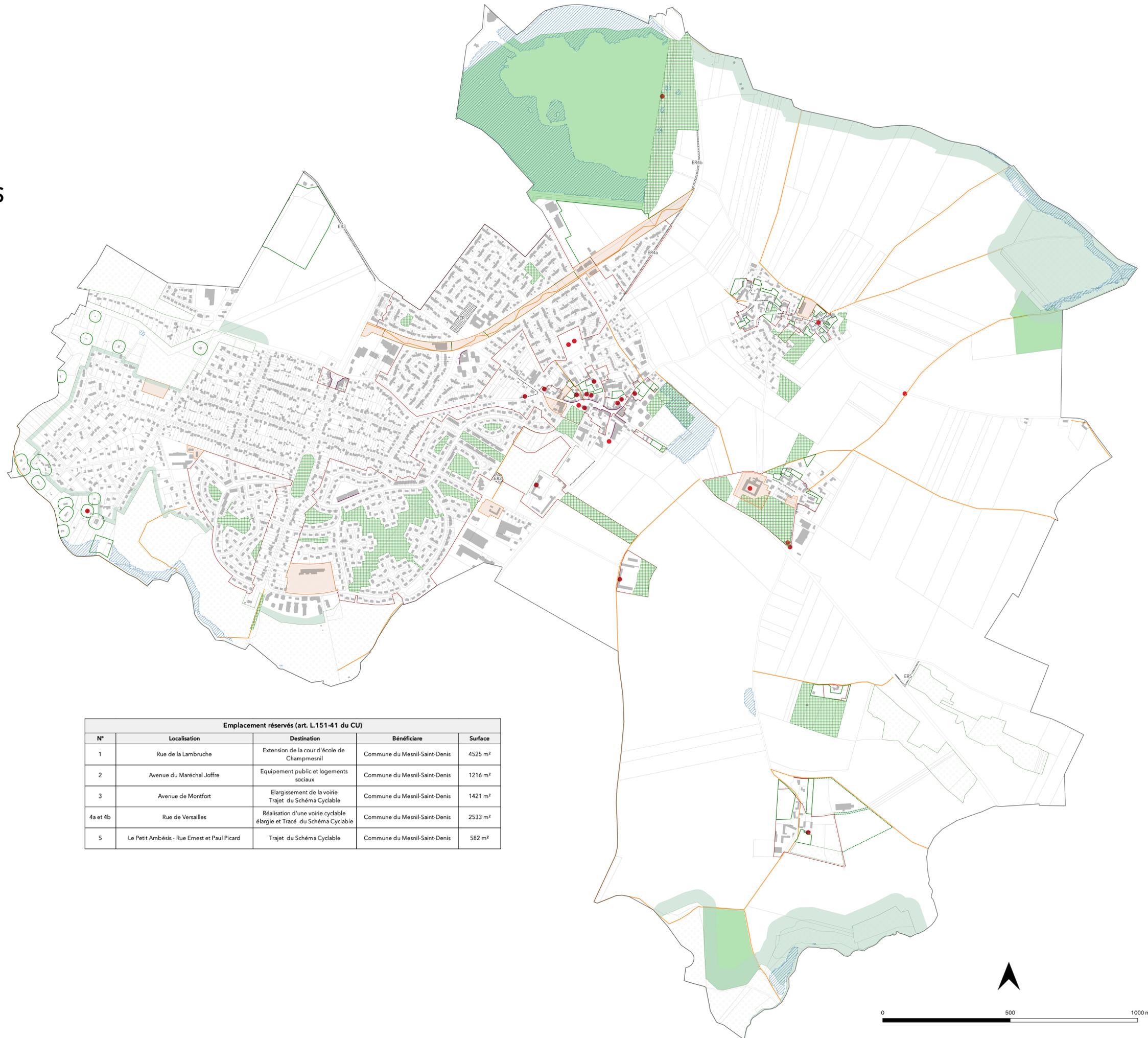
- Emplacements réservés (L.151-41 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6/7 du CU)
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L.151-38 du CU)
- Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du CU)

Hydrographie

- Zones humides avérées (Classe A) dont les limites peuvent être à préciser.

Administratif

- Limites parcellaires
- Bâti
- Limites communales



Emplacement réservés (art. L.151-41 du CU)				
N°	Localisation	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Rue de la Lambruche	Extension de la cour d'école de Champmesnil	Commune du Mesnil-Saint-Denis	4525 m ²
2	Avenue du Maréchal Joffre	Equipement public et logements sociaux	Commune du Mesnil-Saint-Denis	1216 m ²
3	Avenue de Montfort	Elargissement de la voirie Trajet du Schéma Cyclable	Commune du Mesnil-Saint-Denis	1421 m ²
4a et 4b	Rue de Versailles	Réalisation d'une voirie cyclable élargie et Tracé du Schéma Cyclable	Commune du Mesnil-Saint-Denis	2533 m ²
5	Le Petit Ambésis - Rue Ernest et Paul Picard	Trajet du Schéma Cyclable	Commune du Mesnil-Saint-Denis	582 m ²

